

RESOLUTION

ILO/SU/RES/81

sur la FICSA

Le Syndicat du personnel du BIT réuni en Assemblée générale annuelle (deuxième session) le 30 octobre 1997.

RAPPELLE les résolutions antérieures du Syndicat relatives à la FICSA en particulier celle adoptée par l'Assemblée générale annuelle (première session) du 29 janvier 1997,

NOTE les décisions adoptées par la 50e session du Conseil de la Fédération tenue en février dernier à Paris, en particulier celles qui réaffirment le boycott de la CFPI et la mise en place d'un groupe de travail sur les contributions, devant se réunir en décembre 1997,

CONVAINCU de la nécessité pour le Syndicat du personnel du BIT de reprendre le rôle important qui est le sien dans la défense de la fonction publique internationale, en participant à toutes les activités entreprises par les structures représentatives du personnel des agences des Nations Unies,

DONNE MANDAT au Comité du Syndicat du personnel du BIT de poursuivre les contacts avec la FICSA, d'examiner toutes les évolutions, d'en communiquer les résultats au personnel au cours de la prochaine Assemblée générale annuelle (janvier 1998) afin de permettre la réintégration éventuelle à la Fédération.